

commission du codex alimentarius



ORGANIZATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FFV 05/12/1
Février 2005

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITE DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Douzième session
Mexico (Mexique), 16 – 20 mai 2005

*La session se tiendra dans la « Sala Magna » du Ministère des Affaires étrangères, Mexico (Mexique)
du lundi 16 mai à 10 heures au vendredi 20 mai 2005*

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1.	Adoption de l'ordre du jour provisoire	CX/FFV 05/12/1
2.	a) Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires	CX/FFV 05/12/2 CX/FFV 05/12/2-Add.1
	b) Questions relatives à la normalisation des fruits et légumes frais découlant d'autres organisations internationales	CX/FFV 05/12/3 CX/FFV 05/12/3-Add.1
	c) Normes CEE (ONU) pour les fruits et légumes frais	CX/FFV 05/12/4
	i. Norme CEE (ONU) pour les raisins de table (FFV-19)	
	ii. Norme CEE (ONU) pour les tomates (FFV-36)	
	iii. Norme CEE (ONU) pour les pommes (FFV-50)	
	d) Présentation uniforme des Normes Codex pour les fruits et légumes frais	ALINORM 04/27/35-Annexe VII
	- Observations (en réponse à la lettre circulaire CL 2003/35-FFV)	CX/FFV 05/12/5
3.	Examen de projets de normes Codex à l'étape 7	
	a) Projet de norme Codex pour les raisins de table	ALINORM 04/27/35-Annexe III
	b) Projet de norme Codex pour les tomates	ALINORM 04/27/35-Annexe IV
	- Observations à l'étape 6 (en réponse à la lettre circulaire CL 2004/36-GEN)	CX/FFV 05/12/6

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
4.	Examen d'avant-projets de normes et de textes apparentés à l'étape 4	
	a) Avant-projet de Section 2.1.1. - Spécifications relatives à la maturité et avant-projet de Section 3.1 – Poids minimal de la grappe : Appendice sur les variétés à petits grains (Projet de norme Codex pour les raisins de table)	CX/FFV 05/12/7
	- Observations à l'étape 3	CX/FFV 05/12/7-Add.1
	b) Avant-projet de norme Codex pour les pommes	CX/FFV 05/12/8
	- Observations à l'étape 3	CX/FFV 05/12/8-Add.1
	c) Avant-projet de lignes directrices Codex pour le contrôle de la qualité des fruits et légumes frais	CX/FFV 05/12/9 (NON PUBLIÉ)
	- Observations à l'étape 3	CX/FFV 05/12/9-Add.1 (NON PUBLIÉ)
	d) Avant-projet de norme Codex pour le ramboutan	CX/FFV 05/12/10
	- Observations à l'étape 3	CX/FFV 05/12/10-Add.1
5.	Propositions d'amendements à la Liste des fruits et légumes frais devant faire l'objet en priorité d'une normalisation	ALINORM 04/27/35-Annexe VI
	- Observations (en réponse à la lettre circulaire CL 2003/35-FFV)	CX/FFV 05/12/11
6.	Autres questions	
7.	Date et lieu de la prochaine session	
8.	Adoption du rapport	

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1** **Adoption de l'ordre du jour provisoire (CX/FFV 05/12/1)**
Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.
- Point 2(a)** **Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires (CX/FFV 05/12/2)**
Les questions intéressant la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex et Groupes spéciaux pertinents sont résumées dans le document de travail.
- Point 2(b)** **Questions relatives à la normalisation des fruits et légumes frais découlant d'autres organisations internationales (CX/FFV 05/12/3)**
Les questions découlant des sessions du *Groupe de travail sur la normalisation des produits périssables et l'amélioration de la qualité* et de sa *section spécialisée relative à la normalisation des fruits et légumes frais* ainsi que du *Régime de l'OCDE pour l'application des Normes internationales pour les fruits et légumes* sont résumées dans le document de travail.
- Point 2(c)** **Normes CEE (ONU) pour les fruits et légumes frais** (CX/FFV 05/12/4)
 i. **Norme CEE(ONU) pour les raisins de table (FFV-19)**
 ii. **Norme CEE (ONU) pour les tomates (FFV-36)**
 iii. **Norme CEE(ONU) pour les pommes (FFV-01)**
- Les normes CEE(ONU) pour les produits susmentionnés sont distribuées par le Secrétariat du Codex comme demandé par le Comité exécutif à sa quarante-troisième session en ces termes: « *Le Comité exécutif a demandé que les normes CEE(ONU) pertinentes soient distribuées en tant que document de travail du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais lorsque celui-ci devait examiner des produits analogues* » (ALINORM 97/3, par. 15).
- Point 2(d)** **Norme-cadre pour les Normes Codex pour les fruits et légumes frais (ALINORM 04/27/35-Annexe VII)**
 À sa onzième session, le Comité s'est félicité de l'élaboration d'une Présentation uniforme pour les Normes Codex pour les fruits et légumes frais qui contribuerait à une harmonisation des normes sur le plan de la présentation, de la terminologie et, le cas échéant, des dispositions, ainsi que l'utilisation d'une terminologie concordante entre les différentes versions linguistiques des Normes Codex pour les fruits et légumes frais. Il faudrait veiller à ce que les normes n'énoncent que des dispositions essentielles en matière de qualité, qui ne soient pas plus restrictives que nécessaire, de façon à ne pas entraver l'amélioration et l'innovation. La Présentation uniforme devrait aussi servir de guide, sans pour autant empêcher les experts de contribuer aux travaux du Comité.
 Le Comité est convenu de la nécessité d'une Présentation uniforme pour les Normes Codex pour les fruits et légumes frais. Il est convenu, en outre, de joindre la proposition relative à une Présentation uniforme au rapport de sa session pour distribution, observations et examen à sa prochaine session.
 La présentation uniforme des Normes Codex pour les fruits et légumes frais est distribué pour observations dans la lettre circulaire CL 2003/35-FFV (ALINORM 04/27/35, Rapport de la onzième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire sont résumées dans le document de travail CX/FFV 04/12/5.

EXAMEN DE PROJECTS DE NORMES CODEX A L'ETAPE 7

Point 3(a) **Projet de norme Codex pour les raisins de table** (ALINORM 04/27/35-Annexe III)

À sa onzième session, le Comité a examiné le projet de Norme Codex pour les raisins de table et est convenu d'un certain nombre de modifications.

Reconnaissant que le Comité était parvenu à un accord important sur les principales sections du projet de Norme et compte tenu du travail en cours sur les spécifications relatives à la maturité et sur la taille des grains, le Comité est convenu de maintenir le projet de Norme Codex pour les raisins de table à l'étape 7 en attendant la mise au point définitive de la Section 2.1.1 relative à la maturité et de la Section 3.1 concernant l'appendice sur les variétés à petits grains, de façon qu'un texte achevé puisse être communiqué à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption définitive à l'étape 8.

Cette décision a été prise, étant entendu qu'il ne serait pas demandé d'observations supplémentaires sur les sections ayant fait l'objet d'un accord, de façon qu'à sa prochaine session le Comité puisse centrer son débat sur la mise au point définitive des spécifications relatives à la maturité et de la liste des variétés à petits grains (voir point 4(a) ci-dessous).

Point 3(b) **Projet de norme Codex pour les tomates** (ALINORM 04/27/35 – Annexe IV)

À sa onzième session, le Comité a examiné l'avant-projet de Norme Codex pour les tomates et est convenu d'un certain nombre de modifications. Le Comité est convenu aussi de transmettre l'avant-projet de Norme à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption préliminaire à l'étape 5. La Commission a adopté l'Avant-projet de norme Codex pour les tomates à l'étape 5 et l'a avancé à l'étape 6 comme proposé par le Comité.

L'avant-projet de Norme Codex pour les tomates a été distribué pour observations à l'étape 6 dans la lettre circulaire CL 2004/36-GEN. Les observations soumises à l'étape 6 en réponse à cette lettre circulaire sont résumées dans le document de travail CX/FFV 05/12/6.

EXAMEN D'AVANT-PROJECTS DE NORMES CODEX ET DE TEXTES APPARENTES A L'ETAPE 4

Point 4(a) Avant-projet de Section 2.1.1. - **Spécifications relatives à la maturité** et 3.1 – **Poids minimal de la grappe : Appendice sur les variétés à petits grains** (*Projet de norme Codex pour les raisins de table*) (CX/FFV 04/12/7)

À sa onzième session, le Comité a examiné les spécifications relatives à la maturité pour les raisins de table (Section 2.1.1) et une liste des variétés à petits grains (Section 3.1 – Poids minimal de la grappe : Appendice sur les variétés à petits grains).

Le Comité a reconnu qu'un travail supplémentaire était encore nécessaire sur les deux Sections, et par conséquent est convenu de réunir à nouveau le groupe de rédaction sous la direction du Chili pour établir des spécifications relatives à la maturité pour les raisins de table et une liste des variétés à petits grains de raisins de table. Le Comité a également recommandé que la liste CEE/ONU des variétés à petits grains serve de point de départ pour l'établissement d'une liste analogue. La proposition du groupe de rédaction serait ensuite distribuée pour observations à l'étape 3 et examen par le Comité à sa prochaine session.

L'Avant-projet révisé de Section 2.1.1 sur **les spécifications relatives à la maturité** et 3.1 – **Poids minimal de la grappe : Appendice sur les variétés à petits grains** du *Projet de norme Codex pour les raisins de table* est distribué pour observations à l'étape 3 dans le document CX/FFV 04/12/7. Les observations soumises à l'étape 3 sont résumées dans le document de travail CX/FFV 04/12/7-Add.1.

- Point 4(b) Avant-projet de norme Codex pour les pommes (CX/FFV 04/12/8)**
- À sa onzième session, le Comité a formulé des observations générales et spécifiques concernant l'avant-projet de Norme Codex pour les pommes. Cependant, faute de temps, le Comité a suspendu l'examen du document et par conséquent a renvoyé l'avant-projet de norme à l'étape 2 tout en reconvoquant le groupe de rédaction sous la direction des États-Unis d'Amérique afin qu'il révise le texte sur la base du débat tenu et des observations écrites présentées durant cette session et en tenant compte des changements apportés à la norme CEE/ONU pour les pommes, pour distribution, observations à l'étape 3 et examen ultérieur à sa prochaine session.
- L'Avant-projet de norme Codex pour les pommes est distribué pour observations à l'étape 3 dans le document CX/FFV 04/12/8. Les observations soumises à l'étape 3 sont résumées dans le document de travail CX/FFV 04/12/8-Add.1.
- Point 4(c) Avant-projet de lignes directrices Codex pour le contrôle de la qualité des fruits et légumes frais (CX/FFV 05/12/9)**
- À sa onzième session, le Comité a formulé des observations générales et spécifiques concernant l'avant-projet de lignes directrices Codex pour le contrôle de la qualité des fruits et légumes frais. Cependant, faute de temps, le Comité a suspendu l'examen du document et par conséquent a renvoyé l'avant-projet de lignes directrices à l'étape 2 tout en reconvoquant le groupe de rédaction sous la direction du Canada afin qu'il révise le texte sur la base du débat tenu et des observations écrites présentées durant cette session, pour distribution, observations supplémentaires à l'étape 3 et examen ultérieur à sa prochaine session.
- L'Avant-projet de lignes directrices Codex pour le contrôle de la qualité des fruits et légumes frais est distribué pour observations à l'étape 3 dans le document CX/FFV 04/12/9. Les observations soumises à l'étape 3 sont résumées dans le document de travail CX/FFV 04/12/9-Add.1. **(Ces documents n'ont pas été publiés.)**
- Point 4(d) Avant-projet de norme Codex pour le ramboutan (CX/FFV 05/12/10)**
- À sa onzième session, le Comité a examiné l'avant-projet de norme Codex pour le ramboutan et est convenu d'un certain nombre de modifications. Cependant, en raison des difficultés pour atteindre un consensus sur certaines sections, le Comité est convenu de renvoyer le document à l'étape 3 pour distribution et observations. Il est convenu en outre qu'un groupe de rédaction dirigé par la Thaïlande réviserait le texte sur la base du débat tenu, des observations écrites présentées à cette session, ainsi que des observations supplémentaires demandées à l'étape 3. La proposition du groupe de rédaction serait ainsi distribuée pour observations supplémentaires à l'étape 3 et soumise pour examen par le Comité à sa prochaine session.
- L'Avant-projet de norme Codex pour le ramboutan est distribué pour observations à l'étape 3 dans le document CX/FFV 05/12/10. Les observations soumises à l'étape 3 sont résumées dans le document de travail CX/FFV 05/12/10-Add.1.
- Point 5 Propositions d'amendements à la Liste des fruits et légumes frais devant faire l'objet en priorité d'une normalisation (ALINORM 04/27/35-Annexe VI)**
- Le Comité peut proposer la suppression et/ou l'inclusion de nouveaux produits sur la liste des activités futures en tenant compte des *Propositions d'entreprendre de nouveaux travaux ou d'une révision d'une norme* (Manuel de procédure du Codex Alimentarius, Partie 2 : examen critique) et des travaux déjà effectués dans ce domaine par d'autres organisations internationales de normalisation. Les nouvelles activités proposées devront être approuvées par la Commission du Codex Alimentarius à sa prochaine session, tenant compte du résultat de l'examen critique mené par le Comité exécutif.
- La Liste des fruits et légumes frais devant faire l'objet en priorité d'une normalisation a été distribuée pour observations dans la lettre circulaire CL 2003/35-FFV. Les observations soumises en réponse à cette lettre circulaire sont résumées dans le document de travail CX/FFV 03/11.
- Point 6 Autres questions :**
- Conformément à l'Article VI.5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius (Manuel de Procédure) « tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de points supplémentaires présentant un caractère d'urgence ».

Point 7 | **Date et lieu de la prochaine session**

Le Comité sera informé des dates provisoires de sa prochaine session.

Point 8 | **Adoption du rapport**

Le Comité adoptera le rapport de sa douzième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat du Codex.

Note: Des exemplaires imprimés de ces documents seront distribués par le Secrétariat du Codex. Les documents de travail seront affichés à mesure de leur parution sur le site web du Codex. Ils pourront être téléchargés et imprimés à partir de l'adresse URL ci-après: <http://www.codexalimentarius.org/>

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.